



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

A 51

Question écrite n° 9506

Texte de la question

M. Eric Diard appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le tracé de l'autoroute A 51. Il souhaiterait en effet avoir des précisions sur la prolongation de l'autoroute des Alpes après Tallard.

Texte de la réponse

Après une réunion en octobre 2002 avec les élus des régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur au cours de laquelle ont été présentées les implications techniques et financières des options de tracé par l'est de Gap ou par Lus-la-Croix-Haute de l'autoroute A 51, le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer s'est rendu en Isère et dans les Hautes-Alpes au mois de juin dernier. Cette visite lui a permis de prendre la mesure de l'enclavement du département des Hautes-Alpes, par ailleurs souligné dans le rapport de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale « La France en Europe : quelle ambition pour la politique des transports ? ». C'est donc dans un souci de développement équilibré et durable des territoires qu'il a décidé, en parfaite harmonie avec le Premier ministre, de retenir le tracé de l'A 51 par l'est de Gap. Après avoir examiné avec les mêmes élus, lors d'une réunion en septembre dernier, les conditions de réalisation de l'autoroute selon ce tracé, le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer s'est engagé à saisir la Commission nationale du débat public (CNDP) sur ce projet avant la fin de l'année 2003. Si la CNDP le juge nécessaire, un débat public pourrait être organisé à compter du mois de septembre 2004. L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique pourrait ainsi avoir lieu en 2005 et la déclaration d'utilité publique pourrait intervenir en 2006.

Données clés

Auteur : [M. Éric Diard](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9506

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5095

Réponse publiée le : 29 décembre 2003, page 9972